



**MUNICIPALITÉ ST-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
PROVINCE DE QUÉBEC**

RÈGLEMENT 266-2016

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 219 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX
FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.**

Le Conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement no 219 est remplacé par le suivant :
 2. À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.-trésorière

Québec, le 9 août 2016

Madame Suzanne Roy
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
1, 1^{ère} Avenue Ouest, C. P. 130
Mont-Louis (Québec) G0E 1T0

Madame la Directrice générale et Secrétaire-trésorière,

Je vous informe que, conformément au cinquième alinéa de l'article 244.69 de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, a fait publier, en date du 30 juillet 2016, un avis à la *Gazette officielle du Québec* ayant pour effet de fixer, à cette date, l'entrée en vigueur du règlement modifiant le règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 que le conseil de votre municipalité a adopté.

Je tiens également à vous informer que cet avis du ministre ne remplace pas l'avis public que la municipalité doit publier en vertu de l'article 362 de la Loi sur les cités et villes ou l'article 451 du Code municipal du Québec, selon la loi qui régit votre municipalité.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Marc Croteau

Québec
Aile Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863